



Amicale du Yangjia Michuan Taiji Quan

29^{èmes} Rencontres du 7 au 11 novembre 2019

organisées à STRASBOURG par ARCHIPEL

A l'occasion des 29^{èmes} Rencontres de
l'Amicale du YANGJIA MICHUAN
TAIJIQUAN, l'association ARCHIPEL
se réjouit de vous accueillir
à partir de 15h

à l'Auberge de Jeunesse des Deux Rives,
à Strasbourg le jeudi 7 novembre 2019.



L'Auberge de Jeunesse des Deux-Rives est située au cœur du jardin éponyme, un jardin public qui est bien plus qu'un parc où il fait bon flâner le dimanche. C'est à notre connaissance, le seul jardin public au monde chevauchant une frontière nationale, avec sa passerelle tendue au dessus du Rhin, reliant la France et l'Allemagne en une embrassade fraternelle, symbole même de l'Union européenne, de la paix et des relations amicales.

Depuis l'auberge, vous pourrez facilement rejoindre le centre ville de Strasbourg en tram pour une balade touristique à la découverte de la célèbre cathédrale de style gothique flamboyant, du quartier pittoresque de la Petite France, du quartier impérial de la Neustadt classé au patrimoine de l'UNESCO, etc. ou traverser le Rhin et découvrir la petite ville allemande de Kehl.

Guide touristique de Strasbourg :

http://www.otstrasbourg.fr/images/brochures/Guide_OT_2018_Fr.pdf

**ACCÈS : AUBERGE DE JEUNESSE des Deux Rives - Tél: +33(0)388 455 420
9, rue des Cavaliers - 67000 STRASBOURG**

EN TRAIN : gare de STRASBOURG ou gare de KEHL (Allemagne)

Depuis la Gare de Strasbourg :

Bus ligne 2, direction "Jardin des Deux Rives", départ de la Gare Centrale toutes les 10 min de 8h00 à 20h00, toutes les 20-30 min après 20h00, dernier départ à 23h45. Descendez au terminus, l'auberge est à 5 min de marche.

ou Tram ligne D, direction "Port du Rhin" ou "Kehl Rathaus", départ de la Gare Centrale toutes les 5 à 15 min, dernier départ à 22h52. Descendez à l'arrêt "Port du Rhin", l'auberge est à 10 min de marche.

Depuis la gare de Kehl (Allemagne) :

Tram ligne D, direction "Parc des Poteries", départ toutes les 13 à 16 min jusqu'à 19h29, toutes les 20 à 30 min ensuite, dernier départ à 00h02. Descendez à l'arrêt "Port du Rhin", l'auberge est à 10 min de marche.

Renseignements sur le site de la CTS :

<https://www.cts-strasbourg.eu/fr/se-deplacer/recherche-itineraires/>

<https://media.cts-strasbourg.eu/fiches-horaires/>

Distributeurs de tickets tram / bus en gare et en station tram.

** Ne les jetez pas, ils sont rechargeables.*

Voici un plan de Strasbourg qui vous permettra de vous orienter. Les lignes de tram sont indiquées et l'Auberge de Jeunesse est en H5 :

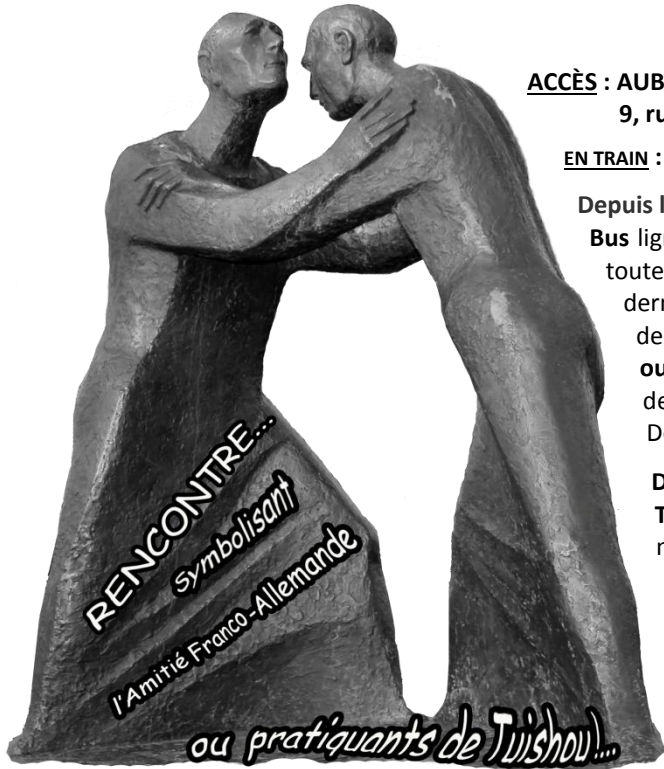
http://www.otstrasbourg.fr/images/brochures/OTSR_Plan-guide_2018.pdf

EN AVION : aéroport de Strasbourg-Entzheim – l'aéroport est relié à la gare de Strasbourg par train jusqu'à 4 fois par heure.

Temps de trajet entre l'aéroport et la gare de Strasbourg, environ 8 min.

<https://www.strasbourg.aeroport.fr/FR/Passagers/Acces/Navette-train.html>

et aussi Baden-Airpark Flughafen Karlsruhe/Baden-Baden (Allemagne) ou encore EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg (Franco-Suisse)



SÉJOUR : Les Rencontres "Strasbourg 2019" accueilleront 260 participants.

ACCUEIL :

L'accès à l'Auberge de Jeunesse étant facilité par les transports en commun TRAM / BUS, aucun service de navette ne sera assuré.

♦ *Pour tout problème particulier merci de nous contacter préalablement.*

FORMULES :

Trois formules sont proposées pour un séjour insécable :

♦ Externe avec repas à 138,00€

♦ Formule en chambre de 3, 4 ou 5 à 240,00€

♦ Formule en chambre de 2 à 292,00€

Hébergement à L'AUBERGE DE JEUNESSE des Deux Rives de STRASBOURG :

Les chambres sont sobres et comprennent 3 à 5 lits (lits superposés dans certains cas). Elles disposent d'une salle de bain commune ou attenante et de WC séparés. - Le linge de lit est fourni mais n'oubliez pas vos serviettes de toilette.

Nous sommes limités par la capacité d'hébergement de l'Auberge de Jeunesse, et afin de satisfaire le plus grand nombre de demandes seules quelques chambres de 3 pourront être attribuées à des couples, sans garantie de satisfaire toutes les demandes.

♦ *Les inscriptions des accompagnant(e)s ne seront satisfaites que dans la mesure des places disponibles.*

RESTAURATION :

Les petits déjeuners et les repas sont assurés par l'Auberge de Jeunesse en libre service. Les repas végétariens sont pris en considération.

* *N'oubliez pas votre tasse pour les pauses.*

SÉJOUR ÉTENDU :

Il est possible d'anticiper ou de prolonger votre séjour en vous inscrivant en ligne sur le site de l'Auberge de Jeunesse :

<https://www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/strasbourg--2-rives.html#>

♦ Les personnes concernées pourront être amenées à changer de chambre au début des Rencontres.

Contacts avant et pendant les Rencontres :

Mail : Amicale.Strasbourg2019@gmail.com

Frédéric PLEWNIAC Tél : 07 82 93 91 17

Evelyne OUDARD Tél : 06 95 33 73 26

DÉSISTEMENT

La participation aux Rencontres est réservée aux pratiquants à jour de leur cotisation, à titre individuel ou par l'intermédiaire de leur Association d'origine, ainsi qu'aux pratiquants d'autres styles, invités par le CA (dans la limite de cinq places) dans le cadre de l'ouverture approuvée par l'AG du 8 novembre 1997 à Houlgate.

Lors de ses Rencontres, l'Amicale accueille avec grand plaisir les accompagnant-e-s non pratiquant-e-s dans la limite des places disponibles après satisfaction des demandes des pratiquant-e-s.

Lors de l'inscription aux Rencontres, les personnes accompagnantes indiqueront ce statut et leur inscription sera placée en liste d'attente pour être satisfaite dans la limite des places restantes après le 31 août.

Par mon inscription, j'accepte explicitement les points suivants :

- L'inscription est effective après réception du règlement complet à effectuer dans les 15 jours suivant l'inscription.
- Je ne revendique aucun droit sur les images ou films enregistrés pendant les Rencontres.
- Si je fais des photos et/ou des films pendant les Rencontres, je m'engage à en remettre une copie à l'Amicale pour ses archives.
- J'accepte les conditions de désistement suivantes :

Tout désistement devra être formulé par écrit au bureau de l'Amicale et aux organisateurs.

Aucune retenue ne sera effectuée si le désistement intervient avant la date limite d'inscription.

Après cette date, des retenues pourront être effectuées en fonction de la date de désistement avant le jour J de début des rencontres.

Un montant forfaitaire sera retenu en cas de force majeure justifié :

- Zéro euro avant J-30
- Quinze euros (15€) entre J-29 et J-10 ;
- Trente euros (30€) entre J-9 et J-5 ;
- Cinquante euros (50€) entre J-4 et J.

Une retenue proportionnelle au montant total du séjour sera effectuée en cas de désistement non justifié par un cas de force majeure :

- 30 % du lendemain de la date de clôture des inscriptions à J-20
- 50% entre J-19 et J-10,
- 100% entre J-9 et J.

Toutefois aucune retenue ne sera effectuée si le désistement est la suite d'un problème de santé avec arrêt d'activité (certificat médical obligatoire).

Le délai incompressible de 10 jours est le délai minimum pour prévenir les personnes en liste d'attente qu'elles peuvent bénéficier de places devenues disponibles.

Nota bene : Le Bureau de l'Amicale étudiera chaque demande de désistement, au cas par cas, avant de prendre la décision de retenue, après consultation des organisateurs. Le Bureau de l'Amicale reste seul juge pour apprécier la réalité des cas de force majeure.